PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

3 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 3 juin 2024 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences:

Monsieur Bruno Fournier, maire Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1 Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2 Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3 Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4 Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5 Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Quatre (4) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 3 juin 2024

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 13 mai 2024

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Autorisation de paiement facture de Samphi pour travaux de fondation du nouveau garage municipal au montant de 26 485,64 \$ plus taxes
- 5.3 Autorisation de paiement facture Tetra Tech pour suivi de l'appel d'offres et visite des soumissionnaires projet bureau municipal au montant de 1 630.00 \$

- 5.4 Autorisation de paiement facture Construction Sogesco pour montage du bâtiment pour un montant de 17 384.22 \$
- 5.5 Autorisation de paiement facture Les Entreprises J.P.V. Ouellet ajustement porte de garage du bâtiment préfabriqué pour un montant de 515.20 \$

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Autorisation de signer l'entente intermunicipale du 15 mai 2024 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation du service Régional de Sécurité incendie (SRSI) conclue le 27 octobre 2005, modifié le 18 mai 2011, le 30 septembre 2020 et le 1^{er} mars 2023

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

7,1 Vente d'une remise 3.2m x 3,2 m et d'un garage 6.1m x 4,9 m

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8,1 Résolution d'autorisation de signature de l'entente intermunicipale déléguant à la MRC de La Matanie la compétence relative à la collecte des matières recyclables afin de favoriser la transition vers un nouveau régime de gestion avec ÉCO Entreprise Québec
- 8,2 Résolution avisant la MRC que la municipalité ne dispose d'aucun bien pour la gestion des matières résiduelles et prend acte par le fait même de la déclaration de compétence de la MRC de La Matanie pour la gestion des matières résiduelles

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9,1 Formation d'un nouveau Comité consultatif d'urbanisme
- 9,2 Résolution pour inclure la municipalité de Saint-René-de-Matane dans le projet de ressource partagé pour la chargée de projet

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11,1 Résolution autorisant M. Michael Côté, locateur du Café du Havre à faire l'installation d'un lave-vaisselle et d'un abri pour le vent du côté nord de l'immeuble pour protéger les clients, et M. Côté s'engage à assumer les dépenses reliées à ces installations
- 11,2 Finaliser le projet d'aménagement des parcs
- 11,3 Compte-rendu de la rencontre des organismes pour l'organisation de l'activité de la Fête de village

12. AUTRES

13. VARIA

- 14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

2024-06-106 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé cependant il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation et à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2024-06-107 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2024

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

ADOPTÉE

<u>2024-06-108 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI</u> <u>2024</u>

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 13 mai 2024;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 13 mai 2024.

ADOPTÉE

2024-06-109 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 7 MAI AU 3 JUIN 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 7 mai au 3 juin 2024, pour un montant 92,939.58 \$ numérotés consécutivement de 4270 à 4289 pour les chèques de paies et de 7296 à 7345 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

<u>2024-06-110 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — SAMPHI — PROJET INSTALLATION D'UN GARAGE PRÉFABRIQUÉ — FACTURE # F-4061</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ Samphi de Les Méchins facture # 4061 : 26 485,54 \$
Porte de garage

QUE le montant de la dépense sera affecté au projet de bâtiment préfabriqué avec la subvention provenant du Programme PRABAM.

ADOPTÉE

2024-06-111 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — TETRA TECH RIVE — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX — FACTURE # F-60868035

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ TETRA TECH facture # 60868035 : 1,874.10 \$
Suivi d'appel d'offres (incluant visite des soumissionnaires)

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 363 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2024-06-112 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — CONSTRUCTION SOGESCO — PROJET INSTALLATION GAGARE — FACTURE # F-4674

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

Construction Sogesco facture # 4674 : 17 384,22 \$ Montage du bâtiment garage

QUE le montant de la dépense sera affecté au projet de l'installation d'un garage préfabriqué Programme PRABAM.

ADOPTÉE

<u>2024-06-113 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — LES ENTREPRISES J.P.V. OUELLET — PROJET GARAGE PRÉFABRIQUÉ — FACTURE # F-7062</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ Les Entreprises J.P.V. Ouellet facture # 7062 : 515.20 \$ Installation porte de garage

QUE le montant de la dépense sera affecté au projet de l'installation d'un garage préfabriqué Programme PRABAM.

ADOPTÉE

2024-06-114 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
DU 15 MAI 2024 MODIFIANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À L'ORGANISATION DU SERVICE RÉGIONAL
INCENDIE (SRSI) CONCLUE LE 27 OCTOBRE 2005, MODIFIÉ
LE 18 MAI 2011, LE 30 SEPTEMBRE 2020 ET LE 1ER MARS
2023

ATTENDU que la MRC de La Matanie à modifié pour une quatrième fois l'entente intermunicipale du 15 mai 2024 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation du service Régional de Sécurité incendie (SRSI) conclue le 27 octobre 2005, modifié le 18 mai 2011, le 30 septembre 2020 et le 1^{er} mars 2023;

ATTENDU que la modification a pour but d'ajouter un nouvel article concernant la facturation des interventions aux non-résidents qui n'habite pas le territoire desservi par le Service Régional afin de s'assurer du remboursement des factures ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise Monsieur Bruno Fournier, maire, et Madame Linda Imbeault, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches ladite entente intermunicipale du SRSI modifiée le 15 mai 2024.

ADOPTÉE

2024-06-115 VENTE D'UNE REMISE 3.2M X 3.2M ET UN GARAGE 6.1M X 4.9M APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ POUR DÉMÉNAGER, POUTRES ET LAVEUSE SÉCHEUSE

ATTENDU que la municipalité n'a plus besoin de ces deux immeubles situés au 100, Route 132 Ouest afin de permettre l'agrandissement du garage municipal pour l'installation des nouveaux bureaux municipaux, ainsi que de la laveuse, sécheuse et poutres ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PAQUERETTE COULOMBE Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la vente des biens ci-haut mentionnés sur invitation au plus offrant et autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à publier un avis sur le territoire pour informer la population.

ADOPTÉE

<u>2024-06-116 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DE LA MATANIE - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</u>

ATTENDU que la MRC de La Matanie a déclaré sa compétence relativement à une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles par une lettre en date du 16 mai 2024;

ATTENDU que la municipalité doit déclarer à la MRC si elle possède des biens pouvant servir à la gestion des matières résiduelles ;

Attendu que la municipalité donne à contrat les collectes, le tri et autres ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale secrétairetrésorière, Madame Linda Imbeault, informe la MRC de La Matanie que la municipalité de Grosses-Roches ne possède aucun bien pouvant servir à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

2024-06-117 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE DÉLÉGUANT À LA MRC DE LA MATANIE
LA COMPÉTENCE RELATIVE À LA COLLECTE DES MATIÈRES
RECYCLABLES AFIN DE FAVORISER LA TRANSITION VERS UN
NOUVEAU RÉGIME DE GESTION AVEC ÉCO ENTREPRISE
QUÉBEC

ATTENDU que la municipalité de Grosses-Roches doit signer une entente intermunicipale déléguant à la MRC de La Matanie la compétence relative à la collecte des matières recyclables afin de favoriser la transition vers un nouveau régime de gestion avec ÉCO Entreprise Québec;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise Monsieur Bruno Fournier, maire, et Madame Linda Imbeault, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches ladite entente à intervenir entre la municipalité et la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

2024-06-118 AJOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE À L'ENTENTE POUR LE PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LA CHARGÉE DE PROJET

ATTENDU que la Municipalité de Saint-René-de-Matane développe présentement des projets qui auraient besoin d'une ressource d'accompagnement;

ATTENDU que la Municipalité de Grosses-Roches présente moins de besoins qu'au moment de la demande de coopération au programme Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale de FRR;

ATTENDU que les Municipalités de Saint-Adelme, Grosses-Roches et Saint-René-de-Matane souhaitent collaborer dans un projet de coopération ;

ATTENDU que l'ajout d'une municipalité dans l'entente de coopération n'affecte aucunement le budget du projet et les versements prévus du MAMH;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve l'ajout de la municipalité de Saint-René-de-Matane à l'entente de coopération pour la ressource partagée de chargé de projet pour la durée du projet.

ADOPTÉE

<u>2024-06-119 AUTORISATION DONNÉE À M. MICHAEL CÔTÉ – LOCATEUR DU CAFÉ DU HAVRE – INSTALLATION D'UN LAVE-VAISSELLE ET D'UN ABRI</u>

ATTENDU que M. Michael Côté a demandé à la municipalité s'il pouvait installer un lave-vaisselle à ses frais au Café du havre ;

ATTENDU que M. Côté a demandé aussi s'il pouvait installer un abri pour le vent du côté nord de l'immeuble à ses frais ;

ATTENDU que le Conseil municipal n'y voit pas d'objection :

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise M. Michael Côté à installer un lave-vaisselle au Café du Havre et un abri du côté nord de l'immeuble.

QU'aucune somme ne sera facturée à la municipalité pour ces travaux et que M. Côté s'engage à remettre l'endroit comme il était avant les travaux si la location n'était pas renouvelée.

QUE toutes installations fixées à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment avec des vis ou des clous devront rester sur place afin de ne pas laisser des trous partout.

ADOPTÉE

<u>2024-06-120 AUTORISATION DE LA DÉPENSE — ACHAT DE BALANÇOIRE —</u> <u>PROJET PARCS POUR AÎNÉS</u>

Considérant que des sommes sont disponibles pour finaliser le projet d'aménagement des parcs pour les aînés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense et le paiement pour l'achat d'une balançoire pouvant accueillir quatorze personnes ou une vingtaine de petits enfants en forme ronde avec 7 bancs fabriqués par l'Entreprise Création Michel d'Astous de Sayabec pour la somme de 7,675.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE ladite balançoire sera installée sur le terrain du centre touristique face à la mer du côté Est.

QUE la dépense sera assumée par l'aide financière à recevoir de 68 418 \$ du Programme PRIMA.

ADOPTÉE

2024-06-121 REMERCIEMENTS À MESDAMES MADONE LANGLOIS ET CÉLINE BÉLAND

ATTENDU que Mesdames Madone Langlois et Céline Béland offrent leur temps bénévolement pour l'aménagement et le nettoyage des platesbandes au centre touristique de la rue de Mer;

ATTENDU qu'elles réalisent un travail magnifique et embellissent l'endroit en même temps;

ATTENDU que la municipalité est extrêmement reconnaissance pour cette aide;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR: SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches adresse une motion de remerciements à Mesdames Madone Langlois et Céline Béland pour le temps accordé bénévolement à embellir depuis quelques années notre site touristique de la rue de la Mer.

ADOPTÉE

Projet de circuit de photos historique

Monsieur Louis Blanchette est venu expliquer les démarches à ce jour pour le projet d'installation de diverses photos historiques dans le périmètre urbain et il a exposé les photos afin que les gens puissent les regarder.

Que le projet avance bien et que les photos devraient être installées pour la saison estivale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2024-06-122 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TEMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 20h20.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire Bruno Fournier

La directrice générale greffière-trésorière

La directrice générale greffière-trésorière Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Grosses-Roches, approuve les ré ordinaire/extraordinaire, du 3 juin 2	solutions votées lors de la séance 2024, à 19 h 30.
	aut à la signature de chaque résolution ption faite de la/ou des résolutions
Bruno Fournier, maire	 Date

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de